



CRE MONTÉRÉGIE

Plan d'électrification
et des changements climatiques
(PECC)

Mémoire déposé par le
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

31 OCTOBRE 2019

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Le CRE de la Montérégie

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est un organisme sans but lucratif né de l'initiative du milieu, en 1989. La mission du CRE Montérégie est de soutenir et implanter le développement durable et de favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

Expert dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le CRE Montérégie intervient dans des domaines d'action variés tels que les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau ou les sols. Au fil des années, le CRE Montérégie a acquis une expérience reconnue en consultation, en concertation et en élaboration de plans de développement durable.

Le CRE Montérégie fait partie d'une entité plus vaste qui regroupe l'ensemble des CRE, soit le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Mission

Soutenir le développement durable et favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

Vision

Contribuer au développement harmonieux de la Montérégie

Mémoire du CRE Montérégie

Actions prioritaires pour répondre aux changements climatiques

Compte tenu de l'urgence et de l'importance des défis à relever, le CRE Montérégie souhaite que le PECC permette des actions significatives pour :

- Augmenter l'offre de transports alternatifs à l'auto-solo
- Faciliter les changements de comportement des Québécois.es
- Soutenir la transition vers une économie circulaire
- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux outils d'aménagement du territoire
- Faire des gains environnementaux sans perte économique

Augmenter l'offre de transports alternatifs à l'auto-solo

Le transport étant l'une des principales sources d'émission de GES au Québec, il apparaît nécessaire d'engager le Québec sur la voie des modes de transport à faible émission de GES et, particulièrement, les alternatives à l'auto-solo. Il n'est donc pas question ici de lutte contre l'usage des automobiles mais de soutenir et faciliter le déploiement d'alternatives à l'auto-solo dans une perspective d'avoir un cocktail de modes de déplacement pour les citoyens vivant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Recommandation : Appuyer les initiatives et innovations permettant d'augmenter l'offre d'alternatives à l'auto-solo dans un esprit d'arrimage des services, de cohérence et d'intermodalité, et ce, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Recommandation : Dans un souci d'exemplarité de l'État, accélérer la mise en place de ces alternatives auprès des fournisseurs de services et des institutions qui génèrent beaucoup de déplacements que sont les hôpitaux, les CÉGEP et les bureaux gouvernementaux.

Soutenir la transition vers une économie circulaire

Le potentiel de l'économie circulaire dans la lutte contre les changements climatiques est encore sous-estimé et sous-exploité à l'heure actuelle. Il est primordial, dans les années à venir, d'utiliser l'effet de levier de l'économie circulaire afin d'une part réduire les impacts environnementaux et d'autre part améliorer la compétitivité des entreprises.

Recommandation : Les instances gouvernementales doivent donner aux acteurs de l'économie circulaire quels qu'ils soient les moyens de poursuivre leur mission, c'est-à-dire la sensibilisation et l'éducation des entreprises quant aux bénéfices attendus de l'adoption des stratégies de l'économie circulaire et en accompagnement dans la mise en œuvre de ces stratégies. L'appui en question pourrait d'abord être d'ordre financier, afin d'assurer la pérennité des organisations qui mettent en œuvre des projets d'économie circulaire et motiver le développement de nouvelles initiatives.

Recommandation : L'adoption d'une stratégie claire en matière d'économie circulaire, accompagnée d'objectifs clairs et chiffrés, confirmerait l'engagement réel du Gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques et rassurerait les acteurs économiques sur les actions à réaliser.

Faciliter le changement de comportement

La mobilisation citoyenne du 27 septembre 2019 démontre que les citoyen.nes sont sensibles aux enjeux des changements climatiques, qu'ils attendent des engagements de la part des gouvernements mais qu'ils sont, eux aussi, prêts à faire leur part. Profitons de cette dynamique sociale pour soutenir les changements de comportement des citoyen.nes, faciliter leur transition vers un mode de vie plus écoresponsable, encourager les initiatives et susciter le changement de comportement chez l'ensemble de nos concitoyen.nes.

Recommandation : Accorder des budgets conséquents pour l'accompagnement, la mobilisation, la sensibilisation ainsi que l'acquisition et le transfert des connaissances auprès des citoyens, des instances municipales et des communautés locales, afin d'appuyer les changements de comportements et l'évolution de la norme sociale.

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux outils d'aménagement du territoire

L'adaptation aux impacts actuels et à venir des changements climatiques permettra de maintenir et améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens, assurer la pérennité du milieu bâti, protéger et surtout respecter la capacité de support des écosystèmes naturels et assurer un développement économique résilient.

L'adaptation aux changements climatiques passe par un aménagement du territoire tenant compte des biens et services écologiques et des risques naturels.

Recommandation : Rendre obligatoire dans les outils d'aménagement du territoire les éléments suivants :

- réduire l'étalement urbain;
- accélérer la préservation et la restauration des corridors écologiques;
- intégrer des infrastructures vertes afin de lutter contre les îlots de chaleurs;
- assurer une gestion cohérente tant de nos milieux humides et hydriques que de nos infrastructures urbaines afin de réduire les conséquences des inondations.

Faire des gains environnementaux sans perte économique

L'époque où l'on opposait l'environnement à l'économie est révolue. Le développement durable est devenu la norme minimale pour garantir l'avenir. Cela implique que les projets soient financés et réalisés en garantissant la préservation de l'environnement et la qualité de vie pour maintenir la viabilité économique.

Les périodes passées ont entamé le capital naturel au-delà du minimum viable pour de nombreux aspects. L'excès de GES dans l'atmosphère en est un exemple flagrant. Ce n'est pas le seul. Les pertes de milieux pour la biodiversité, pour les espèces menacées, pour les forêts et pour l'agriculture durable sont aussi problématiques en Montérégie.

Faire des gains environnementaux nécessite une approche similaire à faire des gains économiques. La méthode est simple:

1. Éviter les pertes
2. Réduire les pertes
3. Compenser les pertes
4. Compenser 10% de plus pour faire un gain de 10%

Recommandation : Le PECC devra impérativement être orienter vers des projets qui font des gains environnementaux. Seuls ces projets devront être financés. Cette orientation devra s'appliquer non seulement au fonds du PECC, mais aussi aux autres budgets de l'État.

Il faudra donc délaissier les politiques de réduction des pertes pour mettre en place des politiques de gains simultanés pour les trois aspects du développement durable.

Ce changement nécessaire est une formidable opportunité économique. Les travaux à réaliser, les vérifications à faire, les connaissances à acquérir, l'accompagnement de la transition, etc. correspondent à de l'argent qui va directement au territoire pour l'économie locale.